

Assurance voyage BMO



- Protection médicale en voyage unique et annuelle
- Protection voyage unique

BMO  Banque de Montréal

Ça a du sens. Profitez.^{MD}

Vous pouvez voyager sans tracas

Lorsque vous voyagez, vous ne vous attendez pas à perdre vos bagages, à ce que votre vol ait du retard ou à avoir besoin d'un traitement médical d'urgence, mais ces imprévus peuvent gâcher vos vacances. L'Assurance voyage BMO vous offre des produits d'assurance facultatifs simples et peu coûteux qui vous permettent de partir l'esprit tranquille.



Il est facile de souscrire

L'Assurance voyage BMO, offerte en exclusivité aux clients de BMO Groupe financier, est simple, pratique et abordable. Pour quelques dollars par jour, vous pouvez lier une protection à votre voyage et économiser des milliers de dollars en dépenses imprévues.

Il suffit de quelques minutes pour acheter l'assurance dont vous avez besoin :

- Passez à la succursale de BMO Banque de Montréal la plus près.
- Faites une demande en ligne au bmo.com/assurance.
- Appelez Assurance voyage BMO (centre de service des opérations d'Allianz Global Assistance) au 1-800-661-9060.

Compris dans chaque régime

Les deux services ci-dessous sont compris, peu importe le régime que vous choisissez.

Service d'assistance voyage

Avant ou pendant votre voyage à l'extérieur de la province ou du pays, vous pouvez recevoir des fonds d'urgence et obtenir de l'aide pour le remplacement de billets ou de documents officiels et assistance en cas de perte de bagages. Vous pouvez aussi obtenir des renseignements avant de partir sur les dispositions réglementaires concernant les passeports et les visas et sur les consignes relatives aux vaccins.

Service d'assistance juridique

Si vous avez besoin d'une assistance juridique en voyage à l'extérieur de la province ou du pays, nous pouvons vous aider à obtenir les coordonnées d'un conseiller juridique local afin de prendre des arrangements nécessaires quant au paiement d'une caution ou de frais juridiques, jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Lors de votre prochain voyage, partez l'esprit tranquille

COUVERTURE PROTECTION	Annuelle (voyages multiples)	Voyage unique				
	1 Protection médicale en Voyage	2 Protection médicale en Voyage	3 Protection voyage		4 Protection voyage + Protection médicale en Voyage	
			OPTION A	OPTION B	OPTION C	OPTION D
			avec annulation	sans annulation	avec annulation	sans annulation
Assistance Voyage	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Interruption/report de Voyage			✓	✓	✓	✓
Retard de vol			✓	✓	✓	✓
Bagages et Effets personnels			✓	✓	✓	✓
Annulation de Voyage*			✓		✓	
Soins médicaux d'urgence à l'extérieur de la province/du pays	✓	✓			✓	✓

Choisissez la couverture et les protections qui répondent le mieux à vos besoins

1. Protection annuelle (voyages multiples) –

La **Protection médicale en voyage** offre une protection annuelle renouvelable en cas d'urgence médicale à l'extérieur de la province ou du pays pour **les dix (10) premiers jours de votre voyage pour un nombre illimité de voyages par année**. Si vous voyagez à l'extérieur de votre province de résidence plus d'une fois pendant une période de douze (12) mois, cette couverture abordable et pratique est fait pour vous.

2. Voyage unique – La **Protection médicale en voyage** devrait être en tête de liste même si vous ne traversez la frontière que pour un jour ou deux. Cette couverture peut aussi servir à bonifier votre Protection médicale pour voyage annuelle en augmentant le nombre de jours pendant lesquels l'assurance médicale

d'urgence s'applique lorsque vous êtes à l'extérieur de votre province ou du pays.

3. Voyage unique – Avec la **Protection voyage**, vous êtes protégé contre divers problèmes en voyage, y compris l'interruption du voyage, la perte de bagages et les retards de vols. Cette couverture peut être ajouté à la Protection médicale en voyage annuelle (voyages multiples) ou à la Protection en voyage unique. Vous pouvez l'assortir d'une assurance annulation de voyage facultative.

4. Voyage unique – La **Protection voyage** et la **Protection médicale en voyage** peuvent être combinées pour une option plus complète pour un voyage unique. Vous pouvez les assortir d'une assurance annulation de voyage facultative.

*Pour y souscrire, communiquez avec l'Assurance voyage BMO (centre de service des opérations d'Allianz Global Assistance) au 1-800-661-9060.

Plan 1



Protection médicale en Voyage annuelle

La Protection médicale en voyage annuelle (voyages multiples) à l'extérieur de la province ou du pays est renouvelable chaque année et offre les protections ci-dessous pour les dix (10) premiers jours de votre voyage pour un nombre illimité de voyages par année.

Hospitalisation, soins ambulanciers et soins médicaux d'urgence

L'assurance rembourse les frais d'hospitalisation (chambre et repas), jusqu'à concurrence du coût d'une chambre à deux lits ou l'équivalent. De plus, elle couvre les honoraires de médecin, les tests diagnostiques, le transport par un service d'ambulance autorisé, les frais liés aux soins reçus en salle d'urgence et les médicaments prescrits. La location ou l'achat de petits appareils médicaux, par exemple les fauteuils roulants ou les béquilles, sont aussi couverts.

Soins infirmiers privés

S'ils sont médicalement nécessaires, les services d'un infirmier diplômé pendant l'hospitalisation sont couverts jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Évacuation ou transport par voie aérienne d'urgence

Selon le cas, l'assuré peut se faire rembourser les frais engagés pour le transport d'urgence par ambulance aérienne ou par avion jusque dans sa province ou son territoire de résidence. Les dépenses d'accompagnement par un auxiliaire médical pour le vol peuvent aussi être couvertes.

Autres services professionnels

Les services professionnels d'un physiothérapeute, d'un chiropraticien, d'un ostéopathe, d'un podologue ou d'un podiatre sont couverts jusqu'à concurrence de 150 \$ par personne assurée par service professionnel.

Soins dentaires d'urgence

Si, pendant un voyage, vous subissez une blessure à la bouche et que vous faites réparer ou remplacer une dent naturelle ou une prothèse fixe, l'assurance remboursera les frais jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par personne assurée.

Transport au chevet d'un malade

Si vous voyagez seul et qu'une urgence médicale survient, l'assurance couvre le prix d'un billet d'avion aller-retour en classe économique et les frais d'hébergement et de repas jusqu'à concurrence de 250 \$ pour qu'un membre de votre famille immédiate se rende à votre chevet à l'hôpital.

Retour de la dépouille

Si l'assuré décède pendant qu'il est en voyage, l'assurance prévoit jusqu'à 5 000 \$ pour la préparation et le transport de sa dépouille jusqu'à sa province ou son territoire de résidence.

Frais supplémentaires d'hébergement à l'hôtel et de repas

Si votre retour au Canada est retardé en raison d'une urgence médicale, l'assurance couvre les frais de repas et d'hébergement à l'hôtel après la date de retour prévue, jusqu'à concurrence de 200 \$ par jour, pendant un maximum de 10 jours.



Protection médicale en voyage unique

La Protection médicale en voyage unique à l'extérieur de votre province ou du pays vous offre les protections ci-dessous lorsque vous voyagez pendant un maximum de 183 jours par voyage (212 jours si vous résidez en Ontario ou à Terre-Neuve).

Hospitalisation, soins ambulanciers et soins médicaux d'urgence

L'assurance rembourse les frais d'hospitalisation (chambre et repas), jusqu'à concurrence du coût d'une chambre à deux lits ou l'équivalent. De plus, elle couvre les honoraires de médecin, les tests diagnostiques, le transport par un service d'ambulance autorisé, les frais liés aux soins reçus en salle d'urgence et les médicaments prescrits. La location ou l'achat de petits appareils médicaux, par exemple les fauteuils roulants ou les béquilles, sont aussi couverts.

Soins infirmiers privés

S'ils sont médicalement nécessaires, les services d'un infirmier diplômé pendant l'hospitalisation sont couverts jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Évacuation ou transport par voie aérienne d'urgence

Selon le cas, l'assuré peut se faire rembourser les frais engagés pour le transport d'urgence par ambulance aérienne ou par avion jusque dans sa province ou son territoire de résidence. Les dépenses d'accompagnement par un auxiliaire médical pour le vol peuvent aussi être couvertes.

Autres services professionnels

Les services professionnels d'un physiothérapeute, d'un chiropraticien, d'un ostéopathe, d'un podologue ou d'un podiatre sont couverts jusqu'à concurrence de 150 \$ par personne assurée par service professionnel.

Soins dentaires d'urgence

Si pendant un voyage vous subissez une blessure à la bouche et que vous faites réparer ou remplacer une dent naturelle ou une prothèse fixe, l'assurance remboursera les frais jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par personne assurée.

Transport au chevet d'un malade

Si vous voyagez seul et qu'une urgence médicale survient, l'assurance couvre le prix d'un billet d'avion aller-retour en classe économique et les frais d'hébergement et de repas jusqu'à concurrence de 250 \$ pour qu'un membre de votre famille immédiate se rende à votre chevet à l'hôpital.

Retour de la dépouille

Si l'assuré décède pendant qu'il est en voyage, l'assurance prévoit jusqu'à 5 000 \$ pour la préparation et le transport de sa dépouille jusqu'à sa province ou son territoire de résidence.

Frais supplémentaires d'hébergement à l'hôtel et de repas

Si votre retour au Canada est retardé en raison d'une urgence médicale, l'assurance couvre les frais de repas et d'hébergement à l'hôtel après la date de retour prévue, jusqu'à concurrence de 200 \$ par jour, pendant un maximum de 10 jours.

Plan 3



Protection voyage unique

Cette assurance vous sera utile avant et pendant un voyage, en cas de problème.

Avantages de l'assurance interruption ou report de voyage (après le départ)

Si un décès imprévu dans votre famille ou celle de la personne qui vous accompagne, une maladie ou d'autres circonstances inattendues surviennent et que vous devez interrompre ou retarder votre voyage, le prix d'un billet aller simple en classe économique à votre lieu de départ ou de destination ainsi que la partie non remboursable et non utilisée de la portion terrestre de votre voyage vous seront remboursés jusqu'à concurrence de 2 000 \$ par personne assurée.

Assurance retard de vol

Des indemnités pour vol retardé sont versées si l'arrivée ou le départ du vol régulier d'un transporteur aérien que vous aviez prévu prendre est retardé de plus de six (6) heures. Toutes dépenses raisonnables supplémentaires liées au logement et au voyage découlant du retard vous seront remboursées jusqu'à concurrence de 500 \$.

Assurance bagages et effets personnels

Cette protection prévoit le remboursement de la valeur marchande réelle des bagages et des effets personnels perdus, endommagés ou volés, jusqu'à concurrence de 750 \$ par personne assurée pour un montant maximal de 2 000 \$ par voyage. De plus, si le transporteur retarde la livraison de vos bagages enregistrés pendant 12 heures ou plus, les achats d'articles de première nécessité sont remboursés jusqu'à concurrence de 200 \$.

Annulation de voyage* (protection supplémentaire facultative) (avant le départ)

Si un décès imprévu survient dans votre famille ou celle de la personne qui vous accompagne, une maladie ou certaines autres circonstances inattendues surviennent avant votre départ et que vous devez annuler votre départ, la portion du voyage réglée d'avance qui n'est pas remboursable et/ou qui ne peut pas être appliquée à un voyage ultérieur vous sera remboursée, jusqu'à concurrence de 20 000 \$.

*Vous ne pouvez vous procurer cet avantage facultatif qu'en appelant l'Assurance voyage BMO (centre de service des opérations d'Allianz Global Assistance) au 1-800-661-9060.

Plan 4

Protection voyage unique + Protection médicale en voyage

**Pour une protection complète,
combinez notre Protection voyage
unique à l'un de nos couvertures de
Protection médicale en voyage!**

Trois façons simples de partir l'esprit tranquille

- Passez à la succursale de BMO Banque de Montréal la plus près.
- Faites une demande en ligne, sur bmo.com/assurance (rapide et simple).
- Appelez Assurance voyage BMO (centre de service des opérations d'Allianz Global Assistance) au 1-800-661-9060.

L'assurance voyage est fournie par la Compagnie d'assurance Allianz Risques Mondiaux É.-U. (succursale canadienne) (« Allianz »), et administré par Allianz Global Assistance. Banque de Montréal reçoit une indemnité de l'assureur pour la distribution de cette assurance. L'information dans le présent document vise à résumer les couvertures et les protections des régimes. Toutes les précisions sur les régimes, y compris les modalités, les avantages et les restrictions et les exclusions, se trouvent dans le certificat d'assurance, qui est disponible dans une succursale de BMO Banque de Montréal et en ligne au bmo.com/assurance. ^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.



5138560 (09/12)
07/12-906



Une entité de BMO Groupe financier